

|                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 21 mai 2021</b>                                             | <b>N° 2021-250</b>  |

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER  
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45  
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28  
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15  
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCHINA à partir de 17h10  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24  
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30  
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30  
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16  
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20  
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir  
de 13h15  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à  
partir de 16h05  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à  
partir de 16h

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                                                 |                                                                          |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 21 mai 2021</b>                                            | <b>Délibération</b> |
|                                                                                                                 | Direction générale Haute qualité de vie<br><br><b>Direction de l'Eau</b> | <b>N° 2021-250</b>  |

---

**Projet de valorisation thermique des eaux traitées pour le système de chauffage du lycée Charles Péguy à Eysines - Convention relative au versement d'une offre de concours pour la réalisation des travaux - Convention relative à l'exploitation de l'installation - Décision - Autorisation**

---

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux enjeux de protection de la Jalle de Blanquefort, Bordeaux Métropole a décidé, par délibération n° 2019-85 du 15 février 2019, de procéder au dévoiement du point de rejet de la station d'épuration de Cantinolle en Garonne.

Pour ce faire, des travaux vont être réalisés afin de :

- Transférer les eaux traitées de la station d'épuration de Cantinolle (Eysines) vers l'aval de la station d'épuration de Lille (Blanquefort), qui dispose déjà d'un collecteur de rejet en Garonne,
- Transférer l'excédent d'eaux brutes de la station d'épuration de Cantinolle vers le site de la station d'épuration de Lille. En effet, la station de Cantinolle arrivant prochainement à saturation, il est prévu de construire à court/moyen terme son extension sur le site de la station de Lille.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite profiter de ces implantations de nouvelles canalisations de transfert pour récupérer une partie de l'énergie des effluents pour le système de chauffage du lycée Charles Peguy à Eysines.

Des aménagements pour cette valorisation thermique doivent donc être mis en place sur le réseau de transfert des eaux traitées provenant de la station d'épuration de Cantinolle afin de pouvoir disposer d'une récupération de calories des effluents au droit du lycée.

L'échangeur et les équipements associés situés sur la propriété du lycée seront prévus et réalisés par la Région.

Les travaux de réalisation du by-pass de la canalisation d'eaux traitées cheminant jusqu'à l'intérieur du lycée seront eux réalisés par Bordeaux Métropole, dans le cadre de son marché de travaux de transfert des effluents de Cantinolle à Lille.

## **I – Convention d'offre de concours**

Pour la réalisation des travaux de réalisation du by-pass de la canalisation d'eaux traitées, la Région a proposé à Bordeaux Métropole son concours financier à hauteur de 80% du montant des travaux.

Le montant définitif sera finalisé par Bordeaux Métropole après exécution de l'ensemble des

travaux objet de la présente convention, charge à cette dernière de produire tout élément justificatif de dépenses.

En tout état de cause, le montant de la participation financière de la Région ne pourra être supérieur à 180 000 €.

A titre indicatif, le coût global de ces travaux est estimé à la date de signature de la convention à 109 200 € par Bordeaux Métropole.

Ainsi, le montant prévisionnel de la participation financière de la Région s'élèverait à 87 360 €.

Ce coût est celui estimé à la date de signature de la convention, il ne préjuge pas de l'offre de concours définitive qui sera versée in fine par la Région.

## **II – Convention relative à l'exploitation de l'installation**

La convention ci-annexée a pour objet d'organiser entre Bordeaux Métropole, la SABOM, la Région Nouvelle Aquitaine et le lycée Charles Peguy, les conditions d'exploitation de l'installation de récupération des calories des eaux traitées.

La partie de l'installation relative au by-pass cheminant jusqu'en limite de propriété du lycée, vannes incluses, sera entretenue par la SABOM, délégataire du service public de l'assainissement collectif de Bordeaux Métropole.

Le lycée réalisera l'ensemble de l'entretien des installations en aval des vannes.

Cette convention est conclue pour une durée de 20 ans. Pendant toute cette durée, la Région rendra compte à Bordeaux Métropole de la performance énergétique des équipements du fait de l'apport des calories issues des eaux traitées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1111-10,

**VU** la délibération n° 2019-85 en date du 15 février 2019 relative à la confirmation de faire des travaux de transfert des effluents de la station d'épuration de Cantinolle à la station de Lille,

**VU** le contrat de délégation des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines de Bordeaux Métropole signé le 25 juillet 2018,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la mise en œuvre d'une installation de récupération des calories des eaux traitées pour le système de chauffage du lycée Charles Peguy à Eysines est une opération pilote innovante,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la participation de Bordeaux Métropole au projet porté par la Région Nouvelle Aquitaine de valorisation thermique des eaux traitées pour le système de chauffage du lycée Charles Peguy à Eysines,

**Article 2 :** d'adopter les termes de la convention relative au versement d'une offre de concours,

**Article 3 :** d'adopter les termes de la convention relative à l'exploitation de l'installation de

recupération des calories des eaux traitées,

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux conventions ci-annexées, ainsi que leurs éventuels avenants,

**Article 5 :** d'imputer les recettes de l'offre de concours au budget annexe assainissement, chapitre 13, compte 1312,

**Article 6 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

|                                                |                              |
|------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :<br/>31 MAI 2021</b> | Pour expédition conforme,    |
| <b>PUBLIÉ LE :<br/>31 MAI 2021</b>             | la Vice-présidente,          |
|                                                | Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE |